



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4112286

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 21/11/2023 11H27 C:002317 I:42861
V/REF : 0013745609
V/Email reçu le Mardi 21/11/2023 à 11H27

ENGIE ENERGIE SERVICES

**TSA 24320
92099 LA DEFENSE CEDEX**

IMMEUBLE : 16,18,20 rue monge
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Dijon, le 20 Novembre 2024

Référence Marché: BPU Servimo Côte d'Or
LOCALISATION : 20 RUE MONGE - DIJON / MR CHERY 0967135800 / APPT 4
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT RADIATEUR - H700 L500 EP 100
COMPTE RENDU INTERVENTION ENGIE : RADIATEUR CUISINE PERCÉ / FERMETURE
VANNES EN GAINÉ TECHNICIEN EXT 10 DEGRES
Donneur d'ordre : Mme M POLLET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 11/01/2024 A 09H30
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET MATERIEL
REMPLACEMENT DU RADIATEUR
MISE EN SERVICE
NETTOYAGE ET EVACUATION DU CHANTIER

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Rempl.Radiateur HP 501 a 1000W	1	325,00	325,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4112286

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	325,00
T.V.A. a 20,00%	65,00
TOTAL T.T.C.En EURO	390,00

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN